

OBJET **Mise à jour des ratios d'avancement de grade**

Le protocole relatif aux Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR), est entré en application depuis le 1^{er} janvier 2016 (article 148 de la Loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016).

Le PPCR modifiant l'organisation, la structure des cadres d'emplois et les intitulés de certains grades, il convient d'actualiser les taux de promotion pour les avancements de grade.

Pour mémoire, l'article 49 de la Loi du 26 janvier 1984 dispose que le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois A, B ou C, pouvant être promu à un grade d'avancement est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante, après avis du Comité technique.

Les taux de promotion actuellement en vigueur à la Ville de Saint-Denis sont fixés en application des principes suivants :

- 100 % en catégorie C,
- 100 % en catégories B et A pour les avancements intermédiaires dans les cadres d'emplois,
- 50 % en catégories B et A pour les avancements dans les grades terminaux des cadres d'emplois.

Il est proposé de maintenir les principes ci-dessus rappelés, conformément aux tableaux ci-après :

TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Cadres d'emplois	Catégories	Grades d'avancement	Taux de promotion
Attaché territorial	A	Attaché principal	100 %
Rédacteur territorial	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	50 %
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint administratif Territorial	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %

FILIÈRE TECHNIQUE

Cadres d'emplois	Catégories	Grades d'avancement	Taux de promotion
Ingénieur en chef Territorial	A	Ingénieur en chef hors classe	100 %
Ingénieur territorial	A	Ingénieur principal	100 %
Technicien territorial	B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	50 %
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Agent de maîtrise Territorial	C	Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Territorial		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
-------------	--	--	------

FILIERE SOCIALE

Cadres d'emplois	Catégories	Grades d'avancement	Taux de promotion
Educateur territorial de jeunes enfants	B	Educateur principal de jeunes enfants	50 %
Assistant territorial socio-éducatif	B	Assistant socio-éducatif principal	50 %
Agent social territorial	C	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	100%
		Agent social principal de 2 ^{ème} classe	100%
Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	100%

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Cadres d'emplois	Catégories	Grades d'avancement	Taux de promotion
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	C	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	100 %

FILIERE SPORTIVE

Cadres d'emplois	Catégories	Grades d'avancement	Taux de promotion
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A	Conseiller principal des activités physiques et sportives	50 %
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	50 %
		Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Opérateur territorial des activités physiques et sportives	C	Opérateur des activités physiques et sportives principal	100 %
		Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	100 %

FILIERE CULTURELLE

Cadres d'emplois	Catégories	Grades d'avancement	Taux de promotion
Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale	A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	50 %
Attaché territorial de conservation du patrimoine	A	Attaché principal de conservation du patrimoine	50 %
Bibliothécaire territorial	A	Bibliothécaire principal	50 %
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	50 %
		Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	50 %

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 25 novembre 2017
Délibération n° 17/7-014

OBJET **Mise à jour des ratios d'avancement de grade**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/7-014 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur DELORME Éric - 15ème adjoint au nom de la commission «
Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Valide la mise à jour des taux de promotion pour les avancements de grades.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177014b-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/11/2017



Gilbert ANNETTE